REPUBLIQUE DU NIGER
UNIVERSITE DE NIAMEY
ECOLE SUPERIEURE D'AGRONOMIE

ANNEE : 1979 - 1980.

RAPPORT DE STAGE

DE FIN DE 3ème ANNEE.

THEME : ORGANISATION ET ACTIVITES DU C.I.L.S.S.

LIEU : OUAGADOUGOU (Rép. H-V)

Période du 15 Juillet au 15 Septembre 1979.

OUEDRAOGO.

SOMGNOGDIN. Léonard.

UNIVERSITE DE NIAMEY
ECOLE SUPERIEURE D'AGRONOMIE

RAPORT DE STAGE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

THEME : ORAGISATION ET ACTIVITES DU C.I.L.S.S.
(Comité permanent inter états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel).

LIEU : OUAGADOUGOU SIEGE DU COMITE

DATE : DU 15 JUILLET AU 15 SEPTEMBRE 1979.

Ouédraogo Somgnogdin Léonard.

PLAN DU RAPPORT

I) INTRODUCTION

II) HISTORIQUE

1°) Naissance du C.I.L.S.S.
2°) Convention portant création du C.I.L.S.S.
3°) Situation géographique de l'ensemble des pays du C.I.L.S.S.

III) STRUCTURE DU C.I.L.S.S.

III)
1°) Organigramme du C.I.L.S.S.
2°) Organisation et fonctionnement du secrétariat exécutif
3°) Les comités nationaux du C.I.L.S.S.
4°) Relation du C.I.L.S.S.

IV) LES ACTIVITES DU C.I.L.S.S.

1°)

1°) Les objectifs du C.I.L.S.S.
2°) Les activités du C I.L.S.S. au niveau des Directions
3°) Les Problèmes d'Aide d'Urgence
4°) Les moyens mis en oeuvre pour réaliser les objectifs

V) REMARQUES - SUGGESTIONS

IV) CONCLUSION

VII) BIBLIOGRAPHIE

E M E R C I E M E N T S

Mon Stage de deux (2) mois au C.I.L.S.S. s'est déroulé dans un climat social agréable et surtout dans de très bonnes conditions de travail. De ce point de vue j'adresse au Secrétaire Exécutif du C.I.L.S.S. Mr. Aly Cissé, à mon maître de stage Mr. Sawadogo André, à tous les experts du C.I.L.S.S. ma profonde gratitude. Ces remerciements vont également au Directeur de l'Ecole Supérieure d'Agronomie le D$^{r.}$ Hassane BAZA, au Directeur de stage et à tous les professeurs pour leurs conseils et leurs directives dans le choix du thème.

I N T R O D U C T I O N

C'est dans le cadre de notre formation en troisième année que j'ai eu à choisir le sujet de stage suivant : Organisation et Activités du C.I.L.S.S. (Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel).

Le thème du stage qui relève de la Division des Projets et programmes (D.P.P.) était plus particulièrement placé sous la Tutelle de l'unité production végétale.

L'importance du thème et son domaine d'étude très vaste m'obligent à ne donner que des résumés et ceci dans un souci constant d'être le plus bref possible. Le manque de temps (deux mois seulement au C.I.L.S.S.) et l'absence de certains experts (missions et congés) ne m'ont pas permis de travailler dans certaines unités, telles l'unité régionale de gestion (programme de protection des végétaux) Unité Transport, Unité pêche, Unité d'économie et Statistique.
Pour mieux cerner le thème avec plus de clarté nous étudierons successivement l'historique du C.I.L.S.S., son organisation, ses activités et nous en tirerons toutes les conclusions qui s'imposent.

Je reste persuadé que le présent rapport permettra de mieux comprendre comment le C.I.L.S.S. s'organise pour mener à bien ses activités dans le cadre de l'auto-suffisance alimentaire et le développement.

H I S T O R I Q U E

1°) Naissance du C.I.L.S.S.

La sécheresse qui sévit depuis 1968 et particulièrement celle de l'année 1973 a amené les Chefs d'Etat des pays pays les plus touchés à se concerter.
Ces concertations ont abouti à la convention de Ouagadougou du 12 Septembre 1973 portant création du comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (C.I.L.S.S.). A la convention de Ouagadougou il y avait six états : La Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad.
C'est par la suite que la Gambie et les îles du Cap Vert ont adhéré le C.I.L.S.S.

Ce terrible fléau (sécheresse) a eu des conséquences désastreuses :

- Des millions d'êtres humains menacés quotidiennement dans leur existence par la faim, la mal nutrition, la soif et la maladie. Il y eut même des morts.
- Des bouleversements sociaux.
- Une aggravation dramatique de la désertification d'immenses zones de pâturages denudées.
- Un cheptel décimé dans les proportions variant de 20 à 80 %.
- Profonde pertubbation d'économies déjà lourdement handicapées par une conjoncture internationale difficile.

Tel est, très brièvement le contexte dans lequel est né le C.I.L.S.S.

2°) La Convention de Ouagadougou du 12 Septembre 1973.

Portant création du comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel amendée le 21 décembre 1977 par la troisième conférence des chefs d'état du C.I.L.S.S.. Tenue à Ban-jul (République de GAMBIE) les 20 et 21 Décembre 1977.

Le président de la République des Iles du Cap-Vert,
" " " " " de Gambie,
" " " " " de Haute-Volta,
" " du Comité Militaire de Libération Nationale, Chef de l'etat du Mali,
Le président de la République Islamique de Mauritanie,
" " du Conseil Militaire Suprême, Chef de l'Etat du Niger,
" " de la République du Sénégal,
" " du Conseil Supérieur Militaire, Chef de l'Etat du Tchad,

- Considérant les liens de fraternité, de fructieuse coopération qui existent entre leur peuple et leurs gouvernements.

- Considérant l'ampleur et la gravité de la sécheresse exceptionnelle qui sévit depuis plusieurs années dans la zone Sahélienne et Soudano-Sahélienne,

- Considérant les conséquences désastreuses de cette sécheresse sur leurs économies et la vie des populations.

- Convaincus de la nécessité d'une lutte conjointe contre la sécheresse et ses effets,

- Affirment par la présente convention leur volonté commune de faire face à cette calamité et de renforcer leur coopération dans tous les domaines afin d'assurer la survie et le développement du Sahel.
Ils conviennent les dispositions ci-après.

.../...

I Constitution - Siège

Article 1er. : Il est créé entre la République des Iles du Cap-Vert, la République de Gambie, la République de Haute-Volta, la République du Mali, la République Islamique de Mauritanie, la République du Niger, la République du Tchad, un Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (C.I.L.S.S.).

Article 2 : Le siège du comité est fixé à Ouagadougou, Capitale de la République de Haute-Volta.

II BUTS DU COMITE

Article 3 : Le comité a pour but :

1°) de coordonner l'ensemble des actions menées contre la sécheresse et ses conséquences au niveau de la région,

2°) De sensibiliser la communauté Internationale aux problèmes de la sécheresse,

3°) De mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation du programme défini par les Etats Membres dans le cadre de la lutte contre la sécheresse et pour le développement du Sahel,

4°) De mobiliser les ressources nécessaires au financement d'opérations dans le cadre de la coopération sous-régionale,

5°) De réaliser des actions d'intérêt sous-régional tendant à renforcer la coopération entre les Etats Membres dans leurs efforts communs de lutte contre la sécheresse et pour le développement du Sahel,

6°) D'aider les Etats Membres et organismes existants dans la zone à rechercher le financement de leurs programmes propres.

III STRUCTURE - FONCTIONNEMENT

Article 4. : Le comité comprend les organes suivants :

- la Conférence des chefs d'Etat
- le Conseil des Ministres
- Le Secrétariat exécutif.

A) La Conférence des Chefs d'ETATS.

Article 5. : La conférence des chefs d'Etats est l'instance Suprême de l'organisation.

Elle définit la politique de coopération du comité et les grandes orientations du programme de lutte contre la sécheresse et de développement du Sahel.

Article 6. : La conférence des chefs d'Etats se réunit en Session ordinaire une fois tous les deux ans. Elle peut se réunir en session extraordinaire à l'initiative de son président ou à la demande d'un Etat Membre. Elle prend ces décisions à l'unanimité de ses membres.

Article 7. : La présidence de la conférence des chefs d'Etats est assurée à tour de rôle et pour une durée de deux ans par chacun des chefs d'ETAT.

B

B) Le Conseil des Ministres

Article 8. : Dans le cadre de la politique générale définie par la conférence des Chefs d'ETAS, le conseil des Ministres est chargé de promouvoir toutes les actions tendant à la réalisation des objectifs du comité.

Le Conseil des Ministres fixe notamment :

. le règlement intérieur du conseil des ministres,
. l'organisation du Secrétariat exécutif,
. le règlement Financier,
. Les Statuts des institutions Spécialisées du comité.

Article 9. : Chaque Etat est représenté au conseil des ministres par un ou plusieurs ministres selon les questions inscrites à l'ordre du jour.

Article 10. : Le conseil des ministres se réunit en session ordinaire deux fois par an sur convocation de son président qui prend le titre de coordinateur Régional. ou d'un Etat-Membre. Les décisions du conseil sont prises à l'unanimité.

Article 11. : La présidence du conseil des ministres est assurée à tour de rôle pour une période de deux ans.

Article 12. : Le Coordonnateur Régional entreprend toutes les démarches tendant à la mise en oeuvre des recommandations, résolutions, programmes d'action approuvés par les ETATS MEMBRES. Il est assisté d'un Secrétariat exécutif.

.../...

C) Le Secrétariat exécutif

Article 13. : Le Secrétariat est, sous l'autorité du coordonnateur Régional, l'organe d'exécution du comité. Il est dirigé par un secrétaire exécutif nommé pour une période de trois ans par le Conseil des Ministres. Il assure le Secrétariat de cette instance.
Le mandat du Secrétariat exécutif est renouvelable une fois.

Article 14. : Le Secrétaire exécutif est chargé, sous l'autorité du coordonnateur Régional de préparer et d'exécuter les décisions du conseil des ministres.

IV) LES RESSOURCES

Article 15. : Les ressources du comité pour le fonctionnement du Secrétariat exécutif proviennent des cotisations des ETATS MEMBRES et des aides de toutes natures.

Article 16. : Le comité peut recevoir des dons et legs, contracter des emprunts.

Article 17. : Il est créé un Fonds appelé Fonds Spécial du Sahel destiné au financement des opérations d'urgence ainsi qu'à la mise en oeuvre de certaines mesures intéressant les Etats Membres. Le Règlement du Fonds est établi par le conseil des ministres.

V) A D H E S I O N

Article 18. : Peut être membre du comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (C.I.L.S.S.) tout pays Africain :

a) dont l'économie agricole et pastorale est dominée par les conditions écologiques des zones sahéliennes et soudano-sahéliennes.

b) qui a été déclaré sinistré et reconnu comme tel.

Article 19. : Les demandes d'adhésion sont introduites auprès du comité par une requête officielle adressée au coordonnateur Régional. L'adhésion de nouveaux membres est prononcée par la conférence des chefs d'Etats sur proposition du conseil des ministres.

VI) R E V I S I O N - R A T I F I C A T I O N

Article 20. : La présente convention peut être amendée ou revisée si un ETAT Membre adresse à cet effet une demande écrite au coordonnateur Régional.

Celui-ci en avise aussitôt le président de la Conférence des Chefs d'Etats.

L'amendement ou la révision de la convention sont décidés par la conférence des Chefs-D'Etats-Membres dans les conditions définies aux articles 21 et 22 ci-dessous.

.../...

Article 21. : La présente convention sera approuvée ou ratifiée par les ETATS signataires conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. L'instrument original sera déposé auprès du gouvernement de la République de Haute-Volta qui transmettra les copies certifiées conformes de ce document à tous les ETATS signataires.

Les instruments d'approbation ou de ratification seront déposés auprès du gouvernement de la République de Haute-Volta qui en notifiera le dépôt à tous les ETATS signataires.

Article 22. : La Présente convention entrera en vigueur un mois après que la moitié des ETATS signataires auront déposé auprès de la République de Haute-Volta leurs instruments d'approbation ou de ratification.

Fait à BAN-JUL, le 21 Décembre 1977.

Situation géographique de l'ensemble des pays du C.I.L.S.S

Huit (8) ETats du C.I.L.S.S sont situés dans la zone sahélienne de L'Afrique de l'ouest. La superficie Totale des huit pays de 5.300.000 km² et la population 30 millions d'habitants environ.

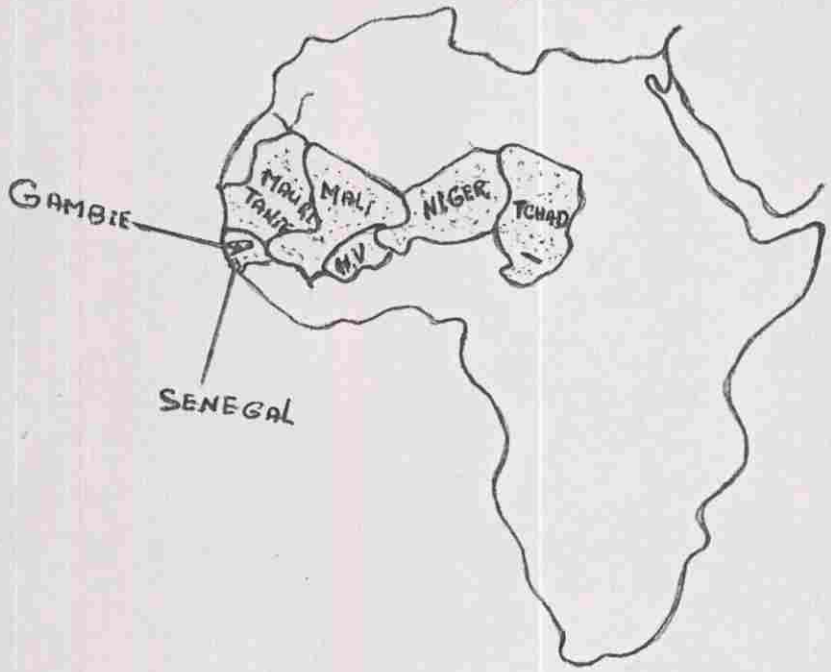

Sahel : Zone de compétence du comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel (C.I.L.S.S)

STRUCTURE DU C.I.L.S.S.

1°) Organigramme du C.I.L.S.S.

Le C.I.L.S.S. (Comité permanent inters - états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel) est l'organisme permanent de coopération dans le Sahel. Le Secrétariat exécutif siège à Ouagadougou.
Le comité comprend les organes suivants :

a) La Conférence des Chefs-d'Etats et de gouvernement.

Elle se réunit tous les deux ans et la présidence est assurée à tour de rôle par chacun des chefs d'Etat des pays membres. Pour la période 1978-1979 cette présidence est dirigée par **DAWDA JAWARA** de Gambie.

Le rôle de cette conférence est de tracer les grandes orientations et de définir la politique de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et le développement de la région.

b) Le Conseil des Ministres, composé des Ministres du Développement Rural des pays membres.

Il se réunit deux fois par an, sa présidence étant assurée par un système de rotation. Il a actuellement à sa tête pour la période 1978-1979 le Ministre de l'équipement et de l'hydraulique du Sénégal, Monsieur **ADRIEN SENGHOR.**

Sur la base des instructions données par les chefs d'Etats le conseil dégage les actions à mener concrètement et ensuite la réalisation.

6) Le Secrétariat exécutif, dirigé actuellement par Mr. ALY CISSE

Est un organe d'exécution dont la mission consiste à préparer les décisions des deux autres instances et une fois ces décisions prises de veiller à leur exécution. Il prépare les programmes et fait périodiquement le point sur leur bonne marche. Le secrétariat est en liaison étroite avec les comités natioanux du C.I.L.S.S.

- le centre d'Agrométéorologie et d'Hydrologie Opérationnelle basé à Niamey (Niger) a pour mission :

. de former pour les besoins des Etats membres, des agents spécialisés dans les domaines de l'Agrométéorologie et de l'Hydrologie.

. de rassembler, de traiter et de diffuser les données d'Agrométéorologie et d'Hydrologie.

- L'institut du Sahel qui a son siège à Bamako (Mali) et qui est chargé de coordonner, d'harmoniser et de promouvoir la recherche Scientifique et Technique ainsi que la formation dans le cadre de la lutte contre la sécheresse.

LE CLUB DU SAHEL

C'est un organisme de concertation qui associe les pays du C.I.L.S.S. (les 8) avec tous les gouvernements et organismes publics de développement qui s'intéresse à cette zone. Le Club du Sahel n'a pas de membres statutaires.

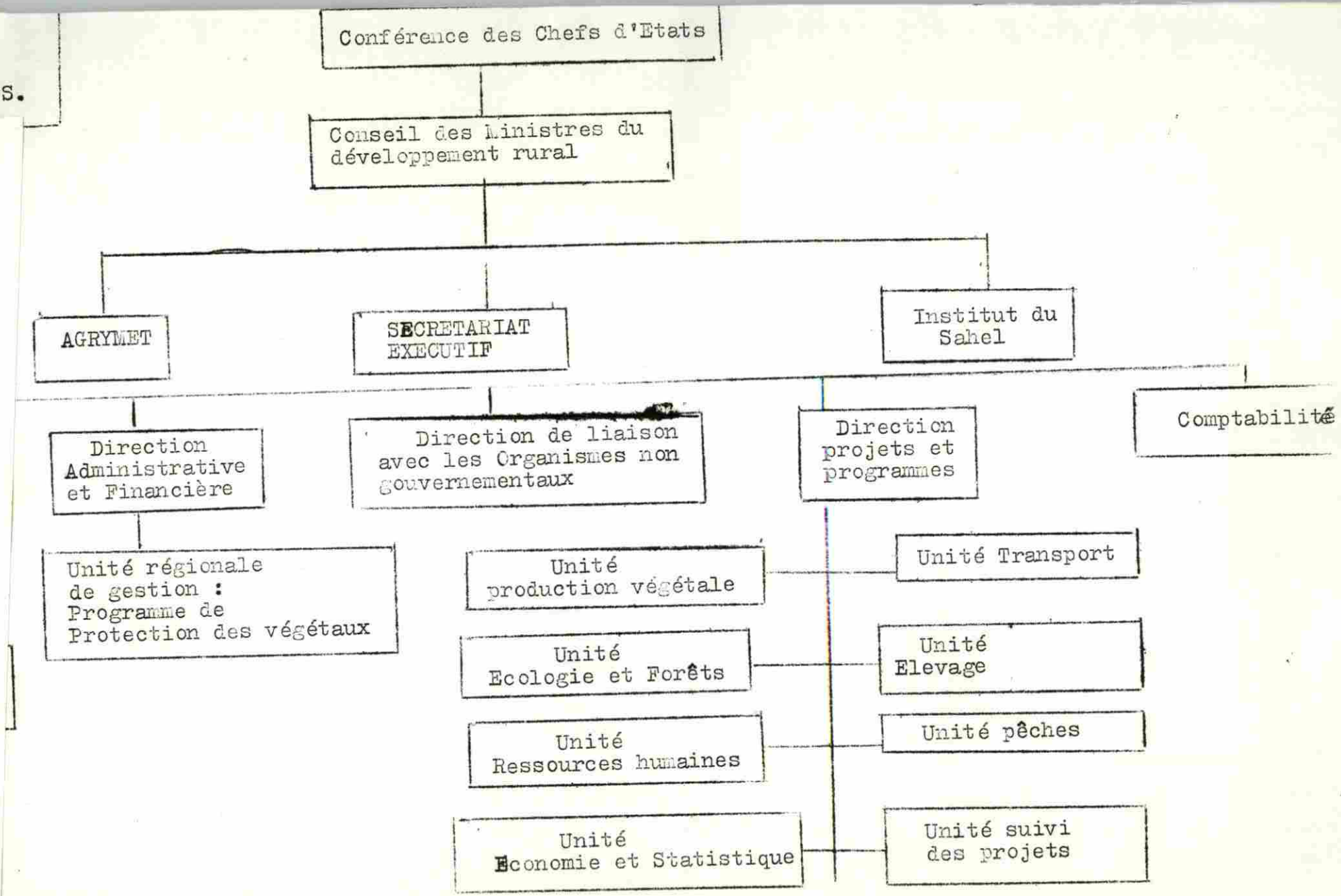
Conférence des Chefs d'Etats
Conseil des Ministres du développement rural
AGRYMET
SECRETARIAT EXECUTIF
Institut du Sahel
Direction Administrative et Financière
Direction de liaison avec les Organismes non gouvernementaux
Direction projets et programmes
Comptabilité
Unité régionale de gestion : Programme de Protection des végétaux
Unité production végétale
Unité Transport
Unité Ecologie et Forêts
Unité Elevage
Unité Ressources humaines
Unité pêches
Unité Economie et Statistique
Unité suivi des projets

2°) ORGANISATION et FONCTIONNEMENT du SECRETARIAT EXECUTIF.

Le Secrétariat exécutif comprend :

- Le Secrétariat particulier du Secrétaire exécutif,
- La Direction des projets et programmes,
- La Direction des Affaires Administratives et Financières,
- La Direction de la documentation et de l'information,
- La Direction chargée des relations avec les organisations non gouvernementales,
- L'Agence comptable.

1°) LA DIRECTION DES PROJETS ET PROGRAMMES (D.P.P.)

Elle est chargée de :

- préparer les dossiers techniques des projets et programmes par les études et des enquêtes appropriées.
- coordonner et de mettre au point l'état d'avancement des projets et programmes.
- Coordonner les activités du C.I.L.S.S. avec celles des centres et instituts spécialisés du C.I.L.S.S. ainsi qu'avec celles des Organismes régionaux et sous-régionaux,
- participer, avec la collaboration des Services nationaux et éventuellement des organismes d'assistance, à l'élaboration des dossiers techniques des projets et programmes du C.I.L.S.S.
- participer par un rapport de données, aux négociations entreprises avec les donateurs en vue du financement des projets et programmes,
- Poursuivre jusqu'à terme les travaux déjà entamés par les équipes du Club, élaborer le mandat de nouvelles équipes et proposer un nouveau programme,

.../...

- Assurer le fonctionnement des six (6) équipes du club et des groupes de travail constitués par ces équipes,
- Développer et maintenir les liaisons entre les équipes du club et les comités natioanux du C.I.L.S.S.
- Superviser et coordonner l'exécution des projets et programmes .
- Assurer l'exécution des volets nationaux des programmes pour des cas spécifiques bien déterminés.

La Direction des projets et programmes comprend :

a) un directeur assisté d'un directeur adjoint chargé de la supervision et de la coordination de l'ensemble des activités du C.I.L.S.S. de la Direction.

b) Sept unités techniques spécialisées chargées de la conception, de l'élaboration des projets et programmes, de l'analyse économique et de l'établissement des statistiques (voir organigramme).

c) Unité de suivi de l'exécution des projets et programmes, la D.P.P. est doptée d'un sécrétariat.

2°) LA DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (D.A.F.)

Elle comprend deux services :

a) La Direction des Affaires Administratives et Financières proprement dite chargée de :

- la gestion du personnel et du matériel,
- la prépération et l'exécution du budget,
- la gestion administrative et financière des projets et programmes.

.../...

b) Le Service du Courrier chargé de :

- du courrier à l'arrivée et au départ,
- du contrôle du pool de dactylographie et de reproduction,
- du classement des archives courantes.

La D.A.F. est dotée d'un Secrétariat.

3°) LA DIRECTION DE LA DOCUMENTATION ET DE L'INFORMATION

Elle comprend aussi deux services.

a) Le service de la documentation de la bibliothèque et et des archives.

b) Le service de l'information et des relations publiques.

. Presse et information
. Protocole, accueil, voyage
. Préparation des conférences et réunions
. Traduction et interprétation

La Direction est dotée d'un Secrétariat.

4°) LA DIRECTION CHARGEE DES RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.

Elle est chargée :

- D'assurer la liaison entre le C.I.L.S.S., les Organisations non gouvernementales et la Campagne mondiale contre la famine.
- De sensibiliser les organisations non gouvernementales aux problèmes de la lutte contre la sécheresse et ses effets.

.../...

- D'établir des contacts humains entre les organisations non gouvernementales et les services des états membres en vue d'assurer une coordination des activités et de l'insertion de ces activités dans les plans natioaux de développement.

- De favoriser les échanges d'expériences entre les organisations non gouvernementales dans le but d'accroître l'efficacité de leur intervention.

5°) L'AGENCE COMPTABLE

Elle est chargée :

- D'assurer le recouvrement des recettes et paiement des dépenses de l'organisation.

- De la tenue de la comptabilité en deniers et en matières.

Organigramme du Secrétariat Exécutif fixé par le Conseil des Ministres le 19 Décembre 1977 à Ban-Jul.

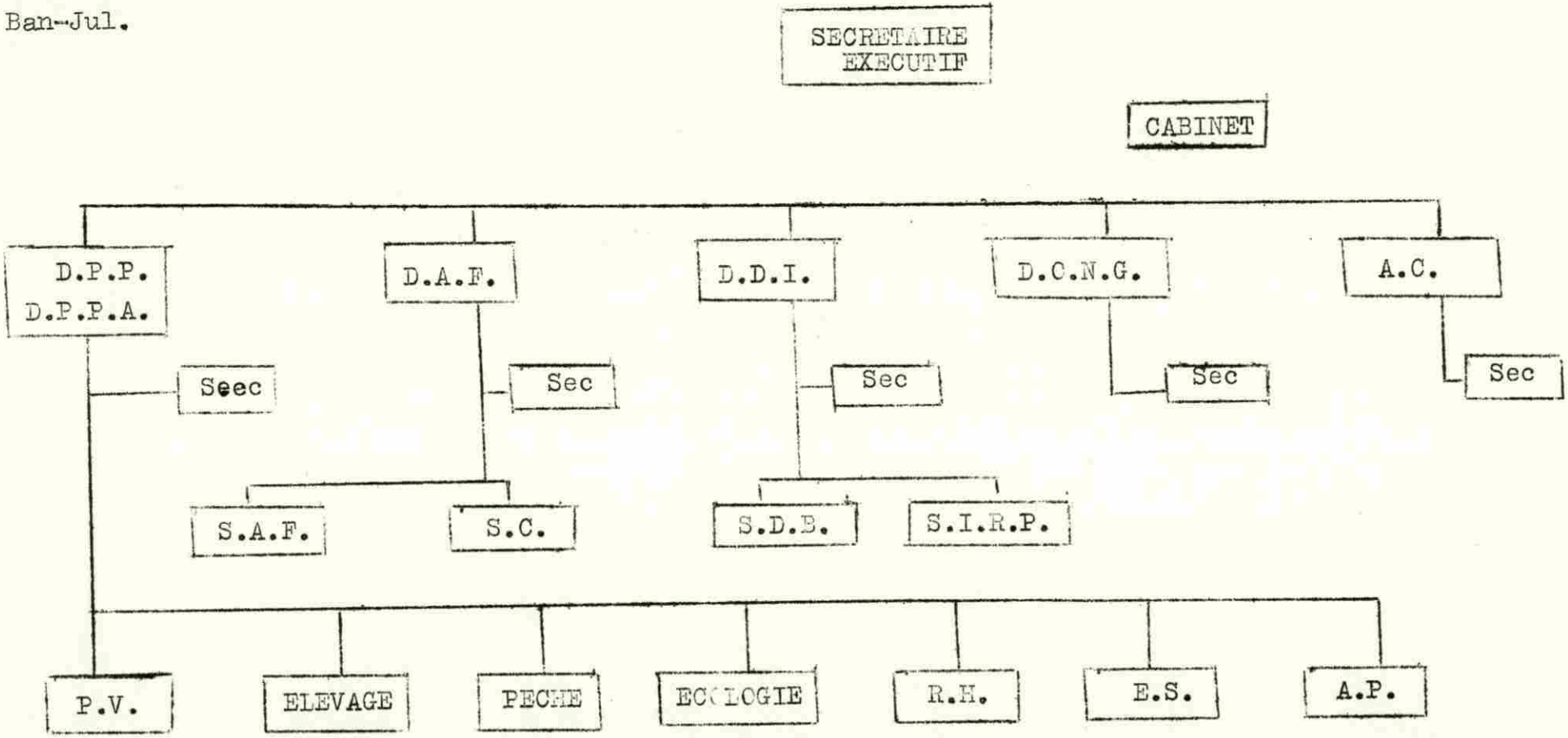

Pour les abreviations : voir feuille suivante.

A B R E V I A T I O N S

D.A.F.	:	Direction des Affaires Administratives et financières
D.R.P.	:	Direction des projets et programmes
D.P.P.A.	:	Direction des projets et programmes (Adjoint)
D.D.I.	:	Direction de la documentation et de l'information
D.C.N.G.	:	Direction chargée des relations avec les organisations non gouvernemantales.
A.C.	:	Agence Comptable
Sec	:	Secrétariat
S.A.F.	:	Service des Affaires Administratives et financières
S.C.	:	Service Courrier
S.D.B.	:	Service de la documentation de la bibliothèque et des archives.
S.I.R.P.	:	Service de l'information et des relations publiques
P.V.	:	Unité production végétale
Elev	:	Unité élegave
Ec	:	Unité écologie
R.H.	:	Unité ressources humaines
E.S.	:	Unité Economie et Statistique
A.P.	:	Unité Transport.

3°) LES COMITES NATIONAUX DU C.I.L.S.S.

Chaque pays membre doit avoir un comité national du C.I.L.S.S.. Pour la Haute-Volta, ce comité, créé par decret en date du 7 décembre 1977 a pour mission :

- de mettre au point les programmes nationaux de première génération et de suivre l'exécution des dits projets.
- de veiller au niveau national à l'intégration et à la cohérence entre les programmes nationaux du C.I.L.S.S.
- d'entreprendre des études et des travaux spécifiques pour améliorer la programmation des projets C.I.L.S.S. et préparer les projets et programmes de 2è et 3è génération.
- de réunir et diffuser les informations relatives aux activités du C.I.L.S.S. et du club du Sahel.

Le Secrétariat du comité national est assuré par le correspondant national. Ce correspondant est chargé de coordonner les activités du C.I.L.SSS. et le comité, de recevoir les experts du C.I.L.S.S. en mission (cas des autres pays).

Le Secrétariat est chargé :

- de préparer les dossiers destinés aux réunions du comité.
- de coordonner les activités des commissions spécialisées (le comité national est assisté dans son travail par des commissions spécialisées : commission élevage, pêche, écologie, transport, ressources humaines).
- de conserver les archives et toute documentation relative au comité

.../...

4°) LES RELATIONS DU C.I.L.S.S. AVEC L'EXTERIEUR

Les relations du C.I.L.S.S. avec l'extérieur se font à travers le Club du Sahel.
Le Club du Sahel constitué en Mars 1976 à DAKAR comprend les ETATS Sahéliens et les pays et organismes aidant le Sahel à réaliser son programme de réhabilitation et de développement. Le Club est ouvert à tous les amis du Sahel, sans discrimination. Son rôle est de soutenir les efforts du C.I.L.S.S. dans la sensibilisation de la communauté internationale sur les problèmes de la sécheresse et dans la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des projets de développement à moyen et long termes du Sahel. Le Club se réunit une fois par an. Il est doté d'un Secrétariat basé à Paris et qui collabore très étroitement avec le Secrétariat exécutif du C.I.L.S.S. dont il soutient l'action. Le Club du Sahel a bénéficié jusqu'à présent du soutien actif de nombreux pays et organismes qui sont :
Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Pays-Bas, Suisse, Fonds Européen de Développement, F.A.O., Banque Mondiale, Programme des Nations Unies pour le Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Ouest Africaine de Développement etc ....
Actuellement le C.I.L.S.S. se tourne aussi vers les Pays Arabes.

IV) LES ACTIVITES DU C.I.L.S.S.

1°) Les Objectifs du C.I.L.S.S.

L'objectif prioritaire du C.I.L.S.S. est l'auto-suffisance alimentaire du Sahel. Mais cette auto-suffisance ne signifie pas une autarcie absolue impossible à réaliser.
Elle signifie simplement que le Sahel peut et doit produire l'essentiel des produits alimentaires dont il a besoin.

On a constaté que l'auto-suffisance alimentaire ainsi définie ne pouvait pas être un objectif unique car chaque communauté humaine qui vit dans le Sahel a son propre projet pour l'avenir, mais l'auto-suffisance alimentaire est la condition nécessaire à la réalisation de tout projet. Les objectifs à atteindre pour la production des principaux produits alimentaires ont été quantités en se plaçant aux horizons 1990 et 2000. Mais ces objectifs quatifiés ne pouvaient pas être considérés isolement.
Il faut aussi :

- redresser des déséquilibres écologiques actuels et bâtir un nouveau écosystème stable.

- maintenir un taux d'emploi élevé en milieu rural et améliorer les conditions de vie des populations rurales.

Partant de ces objectifs on a essayé de définir un ensemble cohérent de lignes stratégiques pour le développement du Sahel. Nous retiendrons quelques points essentiels qui sont :

- les cultures en sec joueront un rôle essentiel dans l'alimentation du Sahel et cela jusqu'à la fin du siècle. Il faudrait que cette forme de culture connaisse une véritable nutation et cela par une approche plus intégrée du développement rural, celui-ci étant considéré comme un ensemble indissociable d'éléments techniques, économiques et socio-culturels.

- le développement des cultures irriguées est indispensable à la fois parce que l'irrigation apporte la sécurité d'approvisionnement dont le Sahel a besoin.

- rendre l'élevage extensif, dans les zones pastorales, compatibles avec l'équilibre écologique et réaliser une véritable association agriculture élevage.

- rôle important de la pêche dans l'alimentation et dans la balance commerciale.

.../...

- les problèmes de déforestation et d'équilibre écologique sont extrêmement importants. Les Sahéliens et les bailleurs de fonds doivent prendre conscience de cette situation catastrophique.

- Bonne politique de prix et de commercialisation pour le développement des cultures vivrières.

- Il faut aussi souligner l'importance des actions nécessaires à la recherche, à l'adaptation de la technologie, de refonte de système éducatif.

2°) LES ACTIVITES DES DIRECTIONS

Pour mieux comprendre les activités du C.I.L.S.S. j'ai eu à travailler dans certaines directions.
Direction de la documentation et de l'information (D.D.I.), des Affaires Administratives et financières, la comptabilité, la Direction des projets et programmes.
En fonction du temps disponible et aussi en rapport avec ma formation d'agronome, mon passage à la Direction des Affaires Administratives et financières, à la Direction de la documentation et de l'information, à la comptabilité fut très bref.
Pour les activités de ces directions se referer à ce qui a été dit dans l'organisation du Secrétariat exécutif.

LA DIRECTION DES PROJETS ET PROGRAMMES (D.P.P.)

La Direction des projets et programmes comprend sept unités (voir organigramme du secrétariat exécutif). Dans une unité il y a un certain nombre d'experts qui au niveau du C.I.L.S.S. s'occupent des problèmes relatifs à tel ou tel secteur (par exemple secteur pêche, écologie etc).
Parmi ces 7 unités j'ai eu à travailler au niveau de l'unité élevage,, l'unité ressources humaines, l'unité écologie et l'unité production végétale.

.../...

I Unité Elevage

L'équipe élevage s'est efforcée d'instaurer un dialogue entre ces propres représentants et un aussi grand nombre que possible de fonctionnaires gouvernementaux sur les principaux thème-chef devant constituer la base d'un programme d'élevage à long terme. Les objectifs de ces missions de dialogue étaient les suivants :

- Familiariser les représentants sahéliens avec les objectifs et le plan de travail de l'équipe élevage et familiariser l'équipe élevage avec les réalités pratiques et les conceptions des autorités sahéliennes concernant les programmes de l'élevage.

- Prendre connaissance des programmes et de la planification déjà entrepris par les gouvernements sahéliens.

- Orienter l'équipe élevage vers une meilleure compréhension des besoins et possibilités de chaque pays, tout en incitant les sahéliens à participer pleinement aux travaux de préparation de l'équipe élevage.

- Chercher à définir les options à long terme et à déterminer comment on peut au mieux dans ce contexte, mettre en oeuvre immédiatement des actions correspondantes.

Les thèmes-clés retenus ont été :

. la santé animale
. l'évaluation du potentiel des ressources naturelles et l'aménagement rationel des espaces pastoraux.
. l'association agriculture - élevage
. la formation et les communications
. la commercialisation.

Il a été retenu au niveau de cette équipe les options à long terme dont les deux objectifs sont :

1°) augmenter la production animale pour satisfaire la demande interne croissante.

.../...

2°) améliorer le revenu et la qualité de la vie pour les producteurs.

Pour le premier de ces objectifs, la priorité essentielle est d'assurer les besoins de la consommation interne, et ce à un coût raisonnable, en tenant compte des éléments suivants :

- croissance démographique et urbanisation rapide.
- maintien au moins de la consommation en protéine par individu, en prévoyant, si nécessaire, des sources de remplacement ;
- éviter l'érosion du pouvoir d'achat des consommateurs en maintenant des revenus leur permettant l'achat de vianda.
- améliorer la disponibilité du bétail de trait pour les agriculteurs afin de faire face à une augmentation de la demande d'animaux de trait, tout en développant la production de viande par l'embouche en fin de carrière afin de maintenir leur position sur les marchés d'exploitation.

Mais les discussions qui ont eu lieu n'ont pas permis d'indiquer dans quelle mesure il fallait améliorer la qualité de la vie des producteurs.

Les objectifs à long terme ainsi définis et les thèmes-clés retenus, l'équipe élevage a essayé de montrer l'importance socio-économique de la production animale dans les pays du Sahel.

En effet la production et la commercialisation dans le domaine de l'élevage doivent être considérées de deux points de vue :

Celui du producteur lui-même et celui de l'économie Sahélienne dont le producteur fait partie.

Pour le producteur nous retiendrons les 3 aspects suivants :

- Un style de vie pour une vaste population dont une grande partie vie de lait et de Troc.
- une source de revenu considérable
- un élément d'une importance primordiale dans l'évolution vers des systèmes agricoles modernisés, jusqu'à présent, la production dans le domaine de l'élevage est restée pratiquement indépendante de la production agricole.

.../...

Mais depuis quelques temps les éleveurs nomades commencent à utiliser les sous-produits agricoles.

Une analyse réaliste des objectifs à long terme de l'unité élevage permet d'affirmer qu'elle a des perspectives d'avenir fort intéressantes.

II Unité ressources humaines

Il y a plusieurs équipes sectorielles au C.I.L.S.S. dont celle des ressources humaines. Elle est chargée non seulement de voir comment pouvaient être satisfaits les besoins formulés par les responsables de la production et d'en faire une synthèse, mais aussi de faire une étude spécifique du problème de l'homme. au Sahel.

On a constaté qu'au Sahel :

a) les institutions qui contribuent à la formation et à l'éducation sont rarement adaptées.

b) le système de formation et d'éducation est aussi mal adopté au développement général.
Ceux qui ont reçu une instruction primaire migrent vers les villes faute de trouver un emploi en milieu rural.

c) la dispersion des paysans et leur faible densité, la diversité des conditions naturelles, les modes de vie et les langues nationales sont très défavorables à la participation paysanne.

d) l'état de santé des habitants du Sahel figure parmi les plus médiocres des populations du monde.

A partir de ces constats, quatre lignes d'actions ont été dégagées.

- la Transformation des institutions et systèmes de formation et d'éducation.
- la Promotion de l'emploi.

.../...

— le développement de l'information et de la communication.

- lamise sur place d'un système de santé au ni niveau villageois.

A partir de ces lignes d'action 90 projets ont été élaborés :

- Certains visaient à la participation de la population au développement.

- D'autres encore à l'élevation du niveau de santé.

En Septembre 1978, ces 90 projets dont 85 sont des projets nationaux, ont été présentés aux donateurs. Mais seulement 70 % de ces projets ont uneaudience certaine.

Au niveau de la santé, l'idée de base est que les communautés villageoise connaissent mieux que quiconque leurs besoins, leurs problèmes et leurs vraies priorités et que c'est à partir de la connaissance et la prise en considération de leurs motivations profondes que l'on peut espérer atteindre l'un des préalables jugés indispensables :

La prise en charge par les collectivités de base d'un certain nombre d'entreprises améliorations sanitaires, nutritionnelles, de l'environnement et des conditions de fourniture de l'eau. A partir de cette idée de base une trentaine de projets ont été élaborés dont deux intéressent particulièrement les bailleurs de fonds :

- Soins et santé primaires
- Programmes élargis de vaccination.

1°) Les programmes élargis de vaccination (P.E.V.)

Il est important de signaler à ce niveau les difficultés rencontrées :

- l'infrastructure sanitaire permanente est faible, ce qui fait que l'intégration des programmes élargis de vaccination dans l'infrastructure existante est difficile.

.../...

- la prévision de la prise en charge éventuelle des frais récurrents par les Pays du C.I.L.S.S. est un souci majour des bailleurs de fonds.

- la densité de la population est basse, le Transport et les communications sont ardus.

- la Température moyenne est élevée et la conservation des vaccins est très difficile.

2°) Soins Santé Primaires

A ce niveau une remarqu e s'impose ; 87 % des gens habitent en campagne alors que le buget du ministère de la santé est presque totalement dépensé en ville. Il faudrait maintenant une nouvelle approche, c'est à dire réorienter le service santé et donner une priorité au villageois. Le Niger est l'un des premiers pays au monde à être en avance dans ce domaine. Il s'agit d'organiser des comités de santé dirigé par le chef de village. Les agents du comité sont souvent analphabètes.

Le Comité se compose de :

- Un secouriste qui a plusieurs tâches. Il s'occupe des petites blessures, donne de l'aspirine etc ...

- l'accoucheuse traditionnelle

- une hygeniste qui s'occupe de l'assainissement des villages, protège les sources d'eau, évite la contamination de l'eau. Leur formation dure 2 à 4 semaines.

Outre l'important travail déjà entrepris, l'équipe ressources humaines a un certain nombre de tâches qui restent à accomplir. Il s'agit de :

- l'étude sur la participation des populations au développement.

- l'étude sur les centres de formation.

.../...

- l'étude sur les institutions coopératives.

Il est également souhaitable d'entreprendre rapidement une détermination sommaire des déficits de formation aux niveaux supérieurs et moyens par rapport aux besoins.

III L'EQUIPE " ECOLOGIE FORET "

L'équipe "Ecologie Forêt" est l'une des huit (8) unités qui composent la Direction des projets et programmes. Présentement elle se compose d'un pastoraliste, d'un écologiste et d'un ingénieur agronome. Le programme de l'équipe s'inscrit dans le cadre du plan d'action préparé par le groupe de travail du Club du Sahel en vue d'un double but :

- l'auto-suffisance alimentaire des Etats du C.I.L.S.S. quels que soient les aléas climatiques.
- la lutte contre la désertification.

Dans la zone sahélienne le problème dominant est la dégradation progressive de la végétation naturelle dûe au surpâturage. Mais l'existence de l'agriculture et les concentrations urbaines ont contribué aussi à créer des poches de désertification progressive qui s'accelère avec l'augmentation démographique.
Les besoins de la population sahélienne vis à vis du secteur forestier peuvent être repartis comme suit :

1°) Bois de Feu

La consommation actuelle se monte à 26 millions de m3/an.

2°) Nécessité d'une couverture forestière

Cette couverture forestière de protection permet :

.../...

d'empêcher la déteriorisation du potentiel des terres cultivables et des pâturages arrêt ou prévention de la désertification.

de contribuer à une augmentation de la productivité et de la fertilité des sols.

de maintien ou création d'un micro-climat pripices aux activités humaines.

. Reconstituer un milieu vivant sur des sols dégradés.

3°) Nécessité de fourniture des ressources fourragères pour les animaux domestiques.

Uniquement en zone Sahélienne la consommation des feuilles, branches et fruits est estimée à 2 millions de tonnes par an.

4°) Nécessité de fourniture de ressources alimentaires complémentaires.

En période de sécheresse la cueillette des feuilles, fruits et fleurs prend des proportions considérables. La faune sauvage aussi fournit une contribution importante dans le régime alimentaire de nombreuses populations rurales. En vue de répondre dans son premier temps aux besoins de la population sahélienne et d'apporter une contribution importante aux efforts visant à résoudre les problèmes posés par la sécheresse et la désertification dans le Sahel. Un plan d'action régional a été mis sur pied par "l'équipe écologie forêt". Le plan d'action est intitulé : Programme régional pour la satisfaction des besoins en produits forestiers et de lutte contre la désertification au Sahel Celui-ci se réparti en quatre (4) sous-programmes (Voir tableau feuille suivante).
Chaque sous-programme ainsi défini représente un ensemble de projets dont l'équipe "Ecologie Forêt" travaille à assurer le financement.
C'est sur la base de ce plan d'action que l'équipe a travaillé jusqu'à la réunion de Niamey du 25 au 29 Juin 1979.

.../...

Lors de cette réunion l'équipe a entendu et discuté les rapports des divers consultants en plus des rapports produits par ses propres experts sur les éléments de stratégie du programme de 2è génération.
En examinant l'ensemble de ces rapports de façon très approfondie elle a abouti à un ensemble de constatations générales qui sont les suivantes :

TABLEAU : Schéma de la Stratégie Proposée:

Soulution Proposée :

Programme régional pour la satisfaction des besoins en produits Forestiers et de lutte contre la désertification au Sahel.

A : Sous-programme de production de bois.

B Sous-programme des opérations intégrée.
Agro-Sylvo-pastorales
(lutte intégrée contre l'érosion)

C Sous-programme de conservation et d'utilisation de la faune
(cadres)

D Sous-programme Education, Formation forestière et recherche

Problèmes

Besoins en matériaux pour les activités domestiques et agricoles.

Besoins en énergie pour l'alimentation et le chauffage

(déboisement)

Désertification nécessité de restauration des milieux écologiques

Surpâturage

Besoins alimentaires
Nécessité de conservation de la Faune.

Objectifs

Sécurité alimentair

et

Sécurité de l
vironnement p
la

population

Sahélienne.

- Insuffisance du financement du programme de première génération.

. Proportion très variable de financement d'un pays à un autre.

. Intérêt très inégal des sources de financement d'un secteur à un autre.

- Les raisons diverses expliquent ce bas niveau de financement et le fait que celui-ci soit inégalement réparti sont :

. propre intérêt et tradition des bailleurs de fonds.
. l'état d'élaboration des dossiers de projets.
. Delai de négociation.

Il faut signaler en rapport à ce problème qu'une mission est actuellement sur place pour étudier de manière systématique les obstacles au fina financement des 600 projets constituant l'ensemble du programme de 1ère génération.

- Nombreuses critiques formulées contre certains aspects du programme de première génération.

. niveau de cohérence
. intégration insuffisante
. Mobilisation insuffisante des ressources humaines au niveau des populations.
. Structures de conception, d'évaluation de dormulation des projets insuffisantes ou lourdes.

L'équipe sur la base des documents présentés, des constatations et de nombreux enrichissements apportés par les participants a mis au point un programme revisé des projets de première génération intitulé :

<u>Grandes lignes de programme revisé de satisfaction des besoins en produits forestiers de la population et de lutte contre la désertification.</u>

(Pour l'essentiel de ce programme voir le tableau sur la feuille suivante).

.../...

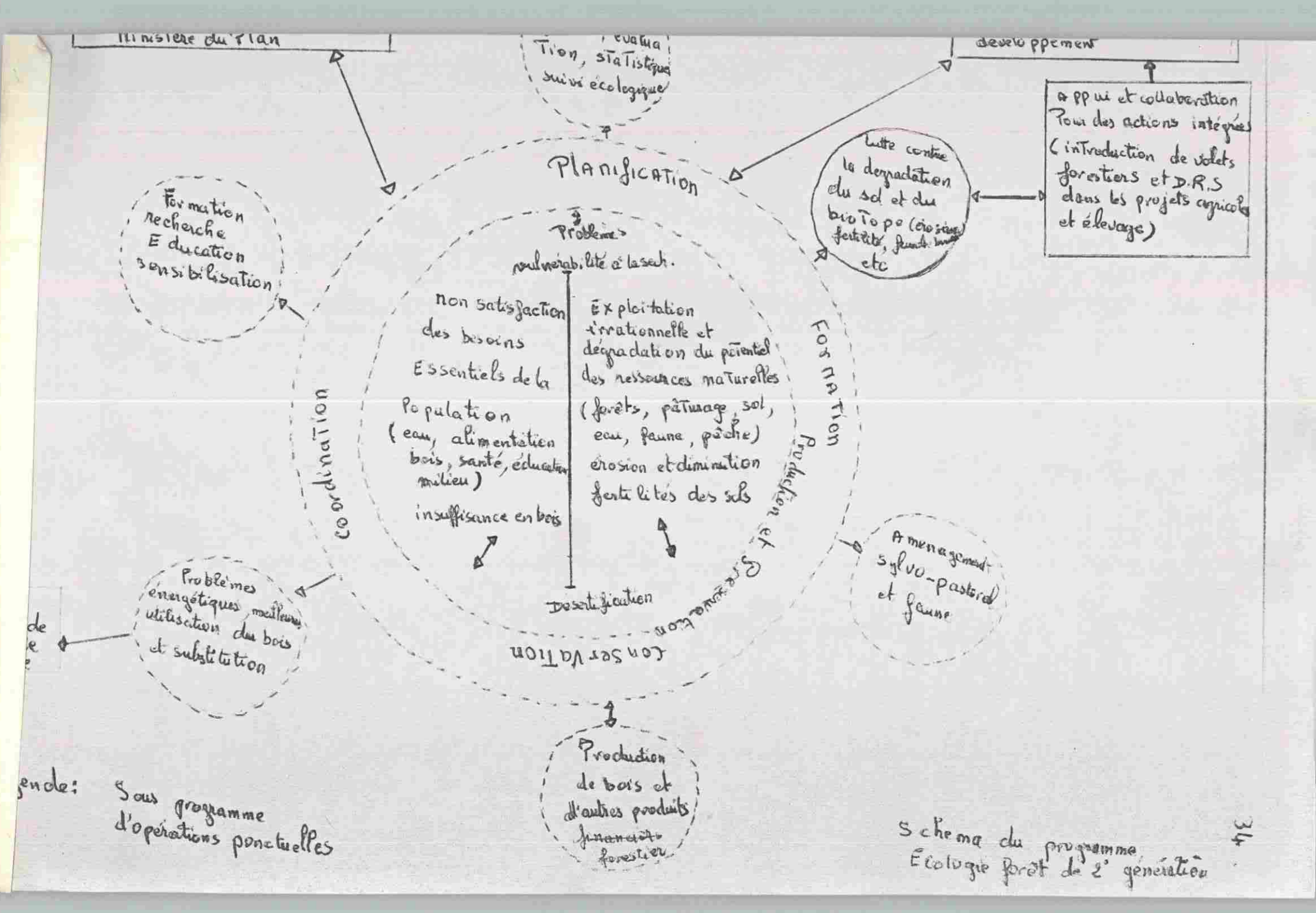

Sous programme
d'opérations ponctuelles

Schema du programme
Ecologie forêt de 2' génération

Sur le schéma on voit que les problèmes fondamentaux auxquels ce programme doit faire face sont de deux ordres :

1°) La non satisfaction des besoins essentiels de la population, du fait de l'inédéquation des ressources face aux besoins et de la mauvaise utilisation de ces ressources.

2°) L'exploitation irrationnelle et la dégradation du potentiel des ressources naturelles (forêts, pâturage etc).

Face à ces problèmes l'action proposée est de deux ordres.

1°) Le renforcement de la structure de planification (conception, coordination et formation).

2°) Les opérations ponctuelles

Il s'agira de la conception de projets bien précis identifiables sur le terrain.
Il est identifié des groupes d'opérations qui sont les six sous-programmes concourant à la réalisation d'objectif homogène du programme.
L'Equipe "Ecologie Forêt" a défini, dans le cadre de ses activités 65 projets.
Pour des raisons pratiques, mais aussi et surtout pour un problème de temps (impossibilité de mener une étude approfondie de chaque projet). Je me suis principalement penché sur trois des projets. Ces trois projets ont été discutés à la réunion de Niamey et forment un peu l'ossature du programme revisé; c'est la raison principale qui a guidée mon choix. Ces trois projets sont les suivants :

- Problème énergétique
- Projet de suivi ou mono toring des ressources naturelles renouvelables.
- Directives écologiques pour l'élaboration des projets de développement.

.../...

1°) Les problèmes énergétiques

L'équipe "Ecologie Forêt" s'occupe des problèmes énergétiques dans leur ensemble entre autre une meilleure utilisation du bois de chauffe et la recherche des énergies de substitution. Selon les consultants, la "crise de l'énergie" au Sahel est dûe à un problème d'équilibre entre l'offre (limitée) et la demande de bois de chauffe qui va croissant.
On peut retablir cet équilibre par un effort de reboisement et en remplaçant les foyers ouverts (qui perdent l'énergie) par des foyers fermés. Ces foyers fermés peuvent reduire la consommation d'énergie de moitié. Le procédé de vulgarisation de ces foyers améliorés consistera à les introduire dans divers structures de développement existantes.

2°) Projet de suivi ou mono toring des ressources renouvelables.

Le projet suivi doit pouvoir répondre aux questions posées et être opérationnel très rapidement tout en ouvrant de larges possibilités d'améliorations progressives. Ces questions posées se résument ainsi :

- le service de l'élevage doit mettre sur pied grâce à des renseignements très précis et transmis très rapidement par un système de prévision et d'alerte à la sécheresse.
Pour cela il doit connaître dès la fin des pluies l'état des ressources en eau de surface et la quantité de fourrages existants sur les parcours.

- le service de l'agriculture doit être renseigné de l'évolution des cultures irriguées, des cultures de décrue, des cultures en sec. Pour ces dernières il doit pouvoir intervenir en temps opportum afin d'inciter les paysans à les localiser sur des sites pouvant bénéficier des techniques d'exploitations des eaux de ruissellement.

- Le service des eaux et forêts doit connaître l'évolution des peuplements ligneux naturels : dépérissement ou reconstitution afin de pouvoir prendre les mesures conservatoires nécessaires. Il doit aussi être informé de l'évolution de l'érosion.

*** ***

*** ***

- les services techniques doivent être tenus au courant de l'évolution et de l'occupat on des terres ainsi que l'évolution de la régénération naturelle du couvert végétal en général. On comprend maintenant à la lumière des problèmes qui sont posés et qui sont à résoudre l'intérêt particulier de ce projet. Ce projet constitutera un outil de première nécessité pour l'aménagement du terroir à des fins agro-sylvo-pastorales.

En pratique, le projet doit s'appuyer sur un réseau d'observations comparables aux stations météorologiques nationales avec des postes élémentaires et des stations principales. Ainsi après un choix des localisations prioritaires le suivi pourrait être conçu à trois niveaux.

- au sol
- à basse altitude
- à haute et très haute altitude

1°) Au sol

a) Sur stations élémentaires

Les observations seront effectuées par les agents de terrain des services d'élévage et des forêts qui devront effectuer des relevés pluviométriques. Ils devront aussi signaler toute modification accidentelle mais importante du couvert végétal (absence de fourrage, feux de brousse, phénomènes érosifs, regénération du couvert végétal).

b) Observations sur stations principales

Ici on effectue des observations plus spécialisées et plus performantes qui doivent compléter celles des stations élémentaires. Elles sont effectuées par du personnel des organismes de recherches appliquées(Agronomie, Ecologie, Zootechnie etc...). Chaque unité principale d'écosystème doit être touchée par le réseau mis en place.

.../...

2°) Observations à basse altitude

Ce sont des observations de 100 à 300 m, observations de reconnaissance à vue en avion léger. Elles seront de préférence centrées sur les stations principales au sol et réalisées à des périodes favorables au collecte maximale d'information. Ces observations par du personnel national ayant reçu une formation complémentaire et utilisant des ressources nationales en moyen de vol. Pour le périmètre considéré ces informations concerneront :
L'état des ressources en eau, l'état du sol (phénomène érosif d'origine éolienne ou pluviale). L'état du couvert herbacé et ligneux, l'estimation de la faune et du cheptel, l'occupation agricole des sols et l'implantation humaine (village, hameaux etc ...).

3°) Observations à haute et à très haute altitude

Ces observations seront obtenues par l'exploitation des photos aériennes effectuées à haute et à très haute altitude (1000 à 10.000)m) et des imageries et données magnétiques fournies par satellites à très haute altitude (900 km). L'exploitation de ces informations doivent permettre de généraliser les informations faites au sol et à basse altitude et aussi permettre l'implantation des stations nouvelles de mesure au sol.
Ces observations peuvent être effectuées sous forme de service au niveau national avec l'appui et la coopération des instituts géographiques et au niveau régional avec le centre de télétedection de Ouagadougou dont la mission est d'assurer :

- la distribution des images qui sont à sa disposition.
- la formation nécessaire à l'utilisation des données satellites.
- l'assistance dont les utilisateurs peuvent avoir besoin.

.../...

Toutes les données des observations faites devront être exploitées pour établir progressivement secteur par secteur, au fur et à mesure de l'extension des réseaux d'observation un fond cartographique sur lequel pourront être reportées les informations de suivi. Sur thèmes séparés ou intégrés.

3°) Les Directives écologiques pour l'élaboration des projets de développement.

Le but des directives écologiques consiste à identifier et à évaluer de manière systématique les impacts écologiques des projets de développement proposés pour le Sahel.
Elles ont été élaborées en tenant compte de plusieurs préoccupations :

- éviter d'avoir à remanier ultérieurement un projet ayant des effets écologiques néfastes mais dans lequel les agences gouvernementales et les donateurs sont déjà engagés.
- utiliser une méthodologie de présentation courte.
- Centrer l'attention sur les projets affectant les plus directement la production alimentaire, la désertification et la productivité des ressources renouvelables.
- Aider à la formation des projets "écologiquement sains".
- intégrer ces directives dans les programmes d'études des diverses institutions de formation au Sahel.

En conclusion on peut dire que les recherches faites sur les directives écologiques permettent d'évoluer l'impact qu'un projet peut avoir sur une population et son milieu. Il faut se rappeler que l'environnement est un système complexe et dynamique.

.../...

IV)-Unité production végétale

Au niveau de l'unité production végatele, les experts se penchent sur les problèmes relatifs aux cultures irriguées, cultures sèches, l'hydraulique villageoise et pastorale ainsi que la commercialisation et la politique des prix et stockage. Ils étudient et élaborent des projets. Présentement il y a 180 projets de première génération dont 22 ont obtenu un engagement de principe de la part des organismes de financement et pays donateurs. Pour comprendre l'importance du travail de l'équipe production végétale, il est indispensable de voir le niveau d'évolution des cultures irriguées et pluviales dans les pays du Sahel.
A ce propos le groupe du travail dans le document : " Proposition pour une stratégie et un programme de lutte contre la sécheresse et le développement dans le Sahel" nous fournit de très larges informations.

I) Les cultures irriguées

Les cultures irriguées sont encore peu développées dans le Sahel. En 1976 on a recensé 80.000 ha aménagés en maîtrise totale de l'eau ou avec une bonne maîtrise. Ceci représente bien moins de 1% du total des terres cultivées. Le faible développement des cultures irriguées est dû à plusieurs raisons :

- jusqu'à présent le sahel s'est nourri tant bien que mal à partir des cultures en sec.
Le recours à des des cultures irriguées n'a pas été ressenti comme une nécessité absolue pour assurer l'auto-suffisance alimentaire.

- certains projets d'irrigation n'ont pas été un succès.

- les distances entre les lieux de production et les marchés de consommation sont importants.

- le manque de main d'eouvre efficace pour la mise en peuvre des périmètres irriguées.

.../...

Ainsi on comprend pourquoi, le développement des cultures irriguées, malgré les efforts fournis, rencontre un certain nombre de problème dont les plus notables sont le coût élevé des investissements, le problème de formation des cadres et le transfert de technologie. pour franchir toutes ces difficultés et assurer l'auto-suffisance alimentaire il est primordial de se fixer un objectif à savoir : " les pays du Sahel C.I.L.S.S. devraient produire vers la fin du si-cle la totalité du riz, du blé et du sucre consommés".

Pour atteindre cet objectif la stratégie proposée est la suivante :

- il faut exploiter au maximum les périmètres existantes rehabilitér ceux qui méritent de l'être et surtout tirer le maximum de renseignements de l'expérience acquise sur ces périmètres.

- il faut aménager de nouveaux périmètres en commençant par ceux qui sont économiquement les plus avantageux.

Ayant une connaissance solide sur les problèmes qui se posent aux ciltures irriguées, l'unité production végétale dans le cadre de ces activités cherchent des sources de financement pour les projets dans ce domaine. Nous pouvons illustrer ce fait en prenant l'exemple de l'aménagement hydro-agricole de Birni n'Koni. Pour ce projet le gouvernement Nigérien a réussi à financer une partie et l'unité production végétale s'en charge pour le reste du financement (recherche des donateurs qui s'y intéressent).

Les objectifs du projet sont :

1°) Accroître les productions céréalières (sorgho) dans le but de :

- satisafaire les besoins alimentaires des populations locales.
- dégager les exeédents céréaliers pour compenser le déficit enregistré dans le département de Tahoua.

2°) Diversifier les cultures (oignons, coton, tabac) dans le but de satisfaire la demande intérieure et accroître le revenu des paysans.

.../...

3°) Accroître la production fourragère.

II) Les cultures sèches

L'agriculture en sec joue plusieurs rôles au Sahel dont les plus importants sont :

- Rôle social puisqu'elle occupe la majeure partie de la population.
- Rôle dans l'économie agricole puisqu'elle fournit la partie de la production agricole, tant vivrière que d'exploitation.
- Rôle dans l'économie générale des pays, car elle participe pleinement au financement de la croissance des autres secteurs. Aussi dans un certain nombre de pays elle assure la base de la participation au commerce intérieur.

Situation actuelle des cultures sèches

. L'agriculture en sec au Sahel reste extensive et traditionnelle. On continue à utiliser des outils et techniques qui n'ont pas varié depuis des siècles.

. la répartition de la population est très inégale. Certaines zones demeurent vides ; d'autres sur peuplées ; Plateau mossi (H-V) bassin arachidier du sénégal etc.
Dans ces zones le temps de jachère est insuffisant pour maintenir la fertilité des sols.

. Dans le passé on avait essayé de développer l'agriculture en se basant sur la seule évolution des techniques au profit d'une approche plus intégrée du développement rural. Présentement on assiste à une remise en cause de cette approche.
Parallèlement à cela une nouvelle politique d'utilisation des terres "neuves"(terres vides ou sous-peuplées) doit être mise en oeuvre.

Une connaissance parfaite de la situation actuelle des cultures en sec a permis également de tracer les objectifs suivants :

.../...

- Objectif de production : c'est pratiquement un doublement de la production en sec qu'il faut envisager d'ici la fin du siècle.

- Objectif de sécurité : Il faut rendre les cultures en sec moins vulnérables à la sécheresse.

- Objectif d'emploi : quelle que soit la rapidité de l'industrialisation, la majeure partie de la population du Sahel demeurera encore longtemps employée dans l'agriculture.

- Objectif de niveau de vie : l'amélioration des conditions de vie du monde rural doit être un objectif important de toute stratégie.

Pour atteindre ces objectifs les grandes lignes stratégiques proposées sont les suivantes :

- Mettre en culture de nouvelles terres
- Intensifier la production dans les zones actuellement cultivées, sans compromettre l'avenir, c'est à dire à la fois accroître la productivité du paysan et rechercher un nouvel équilibre d'écosystème.
- la recherche et la diffusion des variétés de céréales adaptées, à cycle végétatif court, succeptible de parvenir à maturité même lors d'une saison écourtée.
- les problèmes de recherche agronomique, de formation, d'institution de développement doivent être traités en même temps que les problèmes de production.

Dans le domaine des cultures sèches nous prendrons en exemple le projet vivrier Ouest Volta (H-V). A ce niveau également l'équipe production végétale cherche des sources de financement.

.../...

Ce projet a pour but d'augmenter la production vivrière de la région Ouest de la Haute-Volta, où les conditions agro-climatiques favorables et une faible densité de la population permettent d'envisager des actions de développement agricole.qui s'inscrivent dans le cadre d'auto-suffisance alimentaire des pays sahéliens. Pour arriver à un tel objectif les éléments de stratégie proposés sont les suivants :

- l'utilisation des semences améliorées
- Pratique du traitement des semences
- Protection des récoltes
- l'utilisation de la fumure minérale

Les exemples de projets ainsi cités tant au niveau des cultures irriguées qu'au niveau des cultures en sec permettent de se faire une idée juste du travail que l'unité de production végétale doit accomplir dans le cadre de ces activités c'est - dire principalement :

- la recherche des sources de financement des projets
- aider les Etats à élaborer les projets
- donner des informations sur la pluie.

En conclusion nous pouvons dire que les activités concrètes menées par le groupe de travail sur les cultures irriguées et pluviales constituent une base solide sur laquelle on peut s'appuyer pour les recherches aussi bien dans le présent que dans le futur.

III) Hydrauliques villages et Pastorales

C'est l'unité production végétale qui est chargée de définir une stratégie et un programme de développement en matière d'hydrauliques villageoises et pastorales.
Ici je parlerai uniquement de la stratégie proposée qui est la suivante :

- Amélioration de nos connaissances des nappes souterraines.
- Renforcement ou création des services hydrauliques nationaux chargés de l'inventaire des ressources du contrôle et de la gestion de leur exploitation.
- Renforcement ou création de service d'entretien des points d'eau.

.../...

- la formation des techniciens en hydraulique à tous les niveaux dont le manque se fait sentir de façon aiguë.

3°) - Les Problèmes d'Aide d'urgence

Depuis les grandes sécheresses des années 1968-1973, des appels communs ont été lancés par le C.I.L.S.S., la F.A.O. et les pays sahéliens pour les aides alimentaires. En réponse des quantités massives de grains ont été acheminées de tous les continents vers les pays du Sahel.
Mais au moment des urgences certains de ces dons sont arrivés dans les ports sans préavis ce qui fait que pour leur écoulement il y a des goulets d'étranglement.
Depuis 1973 des efforts ont été entrepris par la F.A.O. pour contrôler et coordonner l'envoi des dons. En 1977 le P.A.M. s'est également occupé.
En Janvier 1979 le C.I.L.S.S. a décidé qu'une étude et un plan de transfert d'urgence seraient entrepris. C'est ainsi qu'un consultant de la F.A.O. Robert Golding avec la participation du P.A.M. a entrepris effectivement cette étude par plan et en deux phases.
La première phase concerne le Niger et la Haute-Volta. La deuxième phase se ferait après révision du document de la phase I par les responsables nationaux et regionaux.
Le plan est basé sur l'infrastructure existante : Equipement, organisation et estimation de la meilleure manière d'utiliser cette infrastructure pour éviter, ou simplement diminuer l'impact des crises. Un système d'alerte anticipée et été établir pour faciliter les communications sur les éventuels problèmes d'approvisionnement alimentaire, afin que des actions puissent être suffisamment menées d'avance pour prévenir toute crise alimentaire. La Haute-Volta et le Niger font partie de ce système, et pendant la saison des cultures, ils contrôlent continuellement les chutes de pluies et les conditions des cultures, les informations sont transmises par relais de l'intérieur vers Ouagadougou et Niamey, et de là vers la F.A.O. à Rome. Le siège à Rome informe à son tour les membres du sytème d'alerte anticipée.

.../...

Ainsi des dispositions nécessaires seront pris au temps opportum.

Dans le domaine des transports.

- Pour le Niger : les ports Nigerians d'A.P.A.P.A. et Tin Can ISLAND, tous deux près de Lagos ont vu transiter des aides alimentaires d'urgence vers le Niger. Il y a aussi le port de Cotonou, Lomé et même d'Abidjan.

- Pour la Haute-Volta : Lomé et Abidjan sont les ports de transit régulier.

Toujours pour le Niger et la Haute-Volta un plan de transport d'aide d'urgence a été mis sur pied : ce plan comporte trois parties.

- Le plan A : Il consiste en une planification optimale avec des consultations annuelles prévues entre le gouvernement et les donateurs, sur la situation de l'offre alimentaire. Son objectif est d'assurer les livraisons à temps de l'aide alimentaire compte tenu des stocks existants dans les pays et les déficits anticipés.

. les évaluations, négociations, affectations et expéditions commencent en juillet - Août.

. Septembre - Octobre les vivres arrivent

. Mars - Mai envoient des expéditions mentionnées ci-dessus aux nécessiteux.

La plan B :

- Le plan B : Si le plan A n'a pas pu être effectué on fait appel au plan B.

. les évaluations, les négociations et les affectations : Septembre - Décembre.

. Novembre - Décembre, les gouvernements, le C.I.L.S.S. et la F.A.O./P.A.M. lancent des appels pour combler les déficits alimentaires , ensuite viennent les négociations avec les donateurs.

. Mars - Mai : on annonce l'utilisation du plan B.

. la distribution des vivres se fera en Août. A ce moment il faut faire des réaménagements car les coûts des transports sont élevés.

.../...

- Le plan C : Si le plan A et B ne sont pas possibles, on passe au plan C. Son objectif est d'assurer le transport des vivres vers les pays intéressés, avant que la crise alimentaire n'empire. La rapidité du transport doit primer sur le coût. Un budget doit être prévu pour les besoins supplémentaires en transport terrestre. Des efforts doivent être faits pour accélérer le changement, le déchargement et la rotation des véhicules.
Les gouvernements doivent tout faire pour éviter le plan C qui est une dernière solution.

Pour terminer les problèmes d'aide d'urgence, le tableau ci-dessus nous donne une idée de l'aide reçue par le Niger et la Haute-Volta au cours de la période 1972-1978 (en tonne).

Année	Haute-Volta	Niger
1973	50. 350	67. 250
1974	94. 872	172. 183
1975	15. 882	59. 452
1976	-	80. 670
1977	-	-
1978	79. 263	28. 804
Moyenne des quantités annuelles arrondies	60.000 t	82. 000 t

Les prévisions pour l'année 1985.
Haute-Volta : Il y aura des déficits
Niger : le Niger doit importer 206. 000 t avant 1985.

.../...

4°) Les moyens mis en oeuvre pour réaliser les objectifs

Il est important de comprendre que le C.I.L.S.S. comme le club du Sahel ne sont pas des organismes supplémentaires de financement mais essentiellement des animateurs, le C.I.L.S.S. en tant qu'expression politique de la volonté des pays du sahel pour un développement régional solidaire, le club comme lieu de dialogue et de concertation entre les pays membres du C.I.L.S.S. et tous les gouvernements ou organismes publics de développement qui s'intéressent au Sahel. Les contributions des pays membres ne servent qu'à alimenter le budget de fonctionnement et l'entretien du matériel. Le C.I.L.S.S. recherche essentiellement des sources de financement avec les bailleurs de fonds pour son programme de première génération. Ce programme comporte 600 projets pour un coût total de 3 milliards de dollars. Il a été élaboré pour la période quinquennal 1977-1982. Chaque pays membre du C.I.L.S.S. a présenté un certain nombre de projets qui lui semblent prioritaires et c'est l'ensemble de ces projets qui constituent les projets de première génération.
Les actions prévues dans ce programme sont essentiellement orientées vers la recherche de solutions aux problèmes les plus cruciaux qui se posent au Sahel au premier rang desquels se situent le problème vivrier et celui de l'eau.
(Voir le tableau récapitulatif général par pays et par équipe).

V) REMARQUES ET SUGGESTIONS

Au C.I.L.S.S. comme dans tout organisme il y a des insuffisances, des difficultés mais aussi de l'espoir.
Il est quelque peu difficile de porter des critiques objectives sur le C.I.L.S.S. dans son esnsemble et cela parce que le C.I.L.S.S. est sur pied il n'y a pas longtemps et les projets de première génération n'étant pas arrivés à terme (1982), il paraît difficile de faire un bilan retrospectif et d'en tirer les conclusions.
Néanmoins on peut dire qu'en matière d'information et de sensibilisation sur le plan international le C.I.L.S.S. est en bonne voie.

En effet il y a :

- le Club du Sahel qui est créé et qui est chargé d'informer et de sensibiliser la communauté internationale sur les problèmes du Sahel.

- Un bureau des Nations Unies pour le Sahel dont le siège est à New York et une agence à Ouagadougou.

- Tout récemment le voyage de sensibilisation du président en exercice du C.I.L.S.S. et du Secrétaire exécutif.dans les pays arabes.

Cette sensibilisation de la communauté internationale devrait être accompagnée d'une sensibilisation du monde rural et cela afin que le paysan soit intégré dans la bataille engagée par le C.I.L.S.S. pour l'auto-suffisance alimentaire. A ce niveau le C.I.L.S.S., avec l'aide des comités nationaux peut faire appel au service de la radio rurale, aux organismes régionaux de développement et aux agents de l'agriculture.
Selon moi pour une bonne programmation et aussi pour une bonne planification il est nécessaire de renforcer les services nationaux afin de mieux coordonner les activités du C.I.L.S.S. avec ces services et leur permettre d'être plus opérationnels.

Il est nécessaire d'améliorer les relations entre les donateurs et les Pays du C.I.L.S.S.

.../...

Cela permet d'éviter les difficultés qu'on enregistre pour passer des engagements pris lors des réunions du Club (qui comprend le C.I.L.S.S. et les pays donateurs) aux déboursements effectifs des fonds.

Le Programme d'Auto-suffisance alimentaire me semble ambitieux et non réaliste et cela par rapport aux multitudes de secteur qu'il y a au C.I.L.S.S.. Avec un Programme si vaste le C.I.L.S.S. sera moins efficace dans ces activités et ne pourra pas répondre aux objectifs qui lui sont assignés. Par exemple le programme de première génération comporte 600 projets. Ces projets selon ces promoteurs doivent être réalisés d'ici 1982 avec une somme de 3 milliards de dollars. Présentement (Octobre 1979) le C.I.L.S.S. ne dispose qu'un (1) milliard de dollars ce qui laisse subsister une certaine inquiétude quant à la réalisation totale de ces projets.

Il serait souhaitable de redefinir ces projets en projets intégrés de première génération au maximum 50 projets. Cela amène à une restructuration de l'organigramme même du C.I.L.S.S. . Le travail se fera à ce moment en équipe et les experts peuvent se rendre dans un même pays chacun travaillant dans son domaine.

Le C.I.L.S.S. peut répondre au problème de l'auro-suffisance alimentaire en se basant essentiellement sur : quatre secteurs

- la Production vivrière
- le problème de l'eau
- la lutte contre la désertification
- le problème de l'aide d'urgence

S'il faut d'autresssecteurs, ces secteurs seront dess secteurs d'accompagnement.
Dans le domaine de la production vivrière l'accent doit être surtout mis aur le développement des cultures irriguées car l'auto-suffisance alimentaire au Sahel ne serait atteint qu'à l'aide de ces cultures. Elles constituent une sécurité et les paysans y ont vraiment confiance (exemple des paysans Nigériens dans les cultures irriguées du riz à Tillabéry).

.../...

Dans ce domaine pour être plus explicite, les 3/4 du financement ou recherche de financement devraient revenir aux cultures irriguées.

En cultures sèches l'effort sera fourni pour la recherche et la vulgarisation des variétés améliorées. Les experts dans ce domaine tiendront informés leurs collègues d'aide d'urgence de la situation pluviométrique, et si possible des besoins quantitatifs de chaque pays et, en étroite collaboration ils essayeront de trouver des solutions immédiates concernant les déficits en produits vivriers dont souffrent les pays du Sahel chaque année.

Il est très important de remarquer que le C.I.L.S.S. a fait de grands efforts dans le domaine d'aide d'urgence. En effet depuis sa création le 12 septembre 1973 à Ouagadougou, les péneries de denrées de première nécessité n'ont pas été aussi catastrophiques qu'elles auraient pu l'être. Pour illustrer ce fait nous prendront l'exemple du Cap-Vert qui avait besoin de 45.500 T de produits vivriers en 1979 et qui en a reçu 48.500 T.

Il me paraît important d'affirmer que le C.I.L.S.S. dans le cadre de sa politique de développement des pays du Sahel ne devrait pas se baser essentiellement sur l'aide extérieure.
l'aide extérieure, quelle que soit la volonté des pays et organismes donateurs ne peut et ne pourra jamais être une solution au problème d'autosuffisance alimentaire et le développement.
Elle est et restera un moyen de domination. La domination en tant que telle est l'une des causes fondamentales du sous-développement.
Le C.I.L.S.S. risque, dans sa conception actuelle, c'est-à-dire développement sur financement extérieur, d'être un organisme qui perpétue plutôt le sous-développement.

Ce besoin de l'extérieur est dû au fait qu'on définit souvent des projets de développement très onéreux tout en sachant que les budgets des pays sahéliens ne pourront pas su porter les coûts de réalisation de ces projets.

.../...

Il serait plus souhaitable que les experts, qui aident les pays du C.I.L.S.S. à élaborer les projets soient des sahéliens qui s'efforceront de réaliser des projets tenant compte de la réalité financière et sociale des pays intéressés.

Au regard de toutes ces raisons, le C.I.L.S.S. devrait être un organisme qui permet aux huit pays du Sahel de conjuguer leurs efforts, leurs intelligences pour trouver des solutions purement sahéliennes de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et le sous-développement.

C O N C L U S I O N

Ce stage de deux mois me permet de dire que :

- l'organisation du C.I.L.S.S. est parfaite et pouvait répondre à ses objectifs.

En effet nous avons :

. le Club du Sahel qui a pour tâches parmi tant d'autres d'informer la communauté internationale des problèmes qui se posent au Sahel.

. Le Centre d'AGRHYMET et l'Institut du SAHEL qui sont chargés de la formation des cadres pour les besoins du Sahel.

. Le Secrétariat exécutif qui est l'organe d'exécution des décisions du conseil des ministres et de la conférence des chefs d'état et de gouvernements.

- Quant à ses activités elles sont intenses et cela sur tous les fronts (études sectorielles).
Nous n'en voulons aussi pour preuve les 600 projets de première génération définie par le C.I.L.S.S., projets qui doivent être réalisés en cinq ans (1977 - 1982).

Ce stage m'a également été bénéfique sur le plan de la formation.

En effet il m'a permis de :

. prendre connaissance des problèmes sahéliens et de réfléchir sur les voies et moyens de les résoudre.

. bénéficier de l'expérience professionnelle des experts qui travaillent au C.I.L.S.S., ceci par les larges discussions que j'ai eues avec eux et par l'étude des projets qu'ils élaborent.

. Enfin de lier la réalité pratique à la théorie.

.../...

C. I. L. S. S.

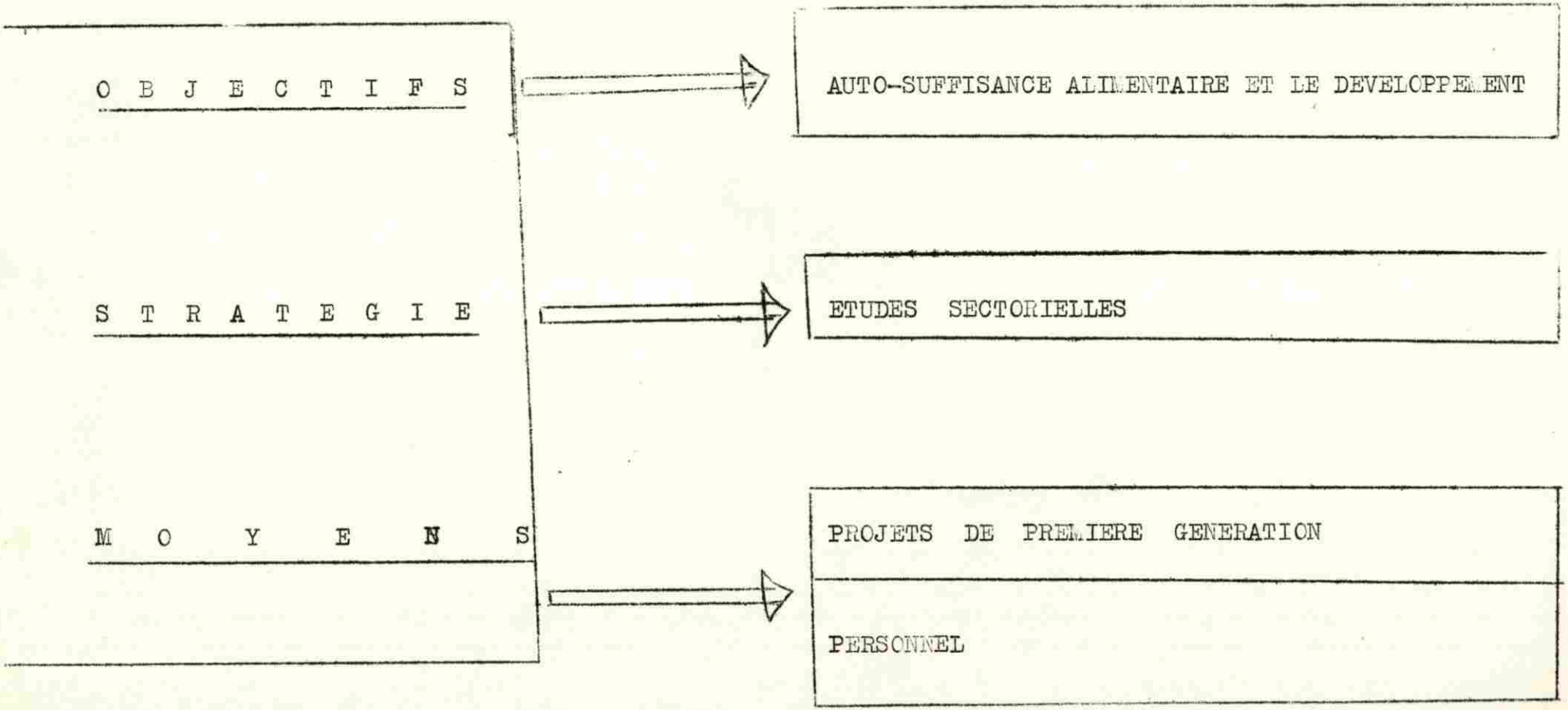
OBJECTIFS
AUTO-SUFFISANCE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT
STRATEGIE
ETUDES SECTORIELLES
MOYENS
PROJETS DE PREMIERE GENERATION
PERSONNEL

B I B L I O G R A P H I E

Tous les documents utilisés dans le cadre de ce rapport appartiennent au C.I.L.S.S. . Parmi eux on peut diter :

- " Proposition pour une stratégie et un programme de lutte contre la sécheresse et le développement dans le Sahel ". (n° 77.141).

- Huitième conseil des ministres Banjul 16-19 Décembre 1977 fixant l'organigramme du Secrétariat exécutif ((n° 77.143 D.E.F.).

- Directives écologiques pour l'élaboration des projets de développement dans les pays du C.I.L.S.S. . Volume I, méthode d'impact (n° 7711).

- Equipe Ecologie - Forêt : Aménagement Sylvo-pastoraux et projet de suivi ou monotoring des ressources naturelles renouvelables Dossier d'identification.

- Etude et Plan pour le transport d'aide d'urgence au Sahel phase I : Haute - Volta et Niger : (n° 7912).

- Projet de première génération (1977-1982). (n° 7775)

- Des documents de l'équipe élevage

- " " " " ressources humaines

- " " de la Direction des Affaires Administratives et Financières (D.A.F.).